

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET 83492112

La GIZ, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, est une entreprise de la coopération internationale pour le développement durable qui opère sur tous les continents. Elle propose des solutions d'avenir pour le développement politique, économique, écologique et social dans un monde globalisé. Dans des conditions parfois difficiles, la GIZ soutient des processus complexes de changement et de réforme. Son objectif principal est d'améliorer durablement les conditions de vie des populations dans les pays de coopération. Sous la responsabilité du Projet ProSAC, la GIZ au Togo lance cet appel à manifestation d'intérêt pour la préqualification des entreprises spécialisées dans la construction d'ouvrages hydro-agricoles en vue de réaliser les travaux d'aménagement en deux (2) lots comme suit :

Lot N°1 : Travaux d'aménagement hydroagricole sur le site Kakpeni, commune de Dankpen 3, préfecture de Dankpen, dans la région de la Kara au Togo

Ces travaux comprennent entre autres :

- ✓ L'aménagement d'un barrage en terre 2 500 000 m³ d'eau (L=740m, h=8,50m)
- ✓ Réseau d'irrigation pour 67.2 ha alimentée par une tour de prise d'eau dans la retenue
- ✓ Une conduite de têtes mortes de 5.7 km de long, diamètre 500 mm
- ✓ Un réseau de circulation (pistes d'accès primaires, secondaires) de 15,8 km
- ✓ 224 prises parcellaires irrigant chacune 3000 m²

Lot N°2 : Travaux d'aménagement hydroagricole sur le site Sika-Kondji, commune de Yoto3, Préfecture de Yoto, dans la région Maritime au Togo.

Ces travaux de ce lot consistent entre autres en :

- Une digue revêtue de maçonnerie de 400 m de long
- Un ouvrage de régulation en béton armé muni de trois vannes à crémaillères de 15 m² de section chacune
- Fourniture et pose d'équipements hydromécaniques (vannes, limnigraphes...)
- Un déversoir/évacuateur des crues frontal en béton armé de 55 m de long
- Une zone de 81.6 ha pour le contrôle des crues et décrues du fleuve Mono
- Une piste d'accès pour l'opération et l'entretien de l'ouvrage

Une entreprise pourra soumissionner pour un (1) ou les deux (2) lots et en être attributaire si elle satisfait aux conditions d'éligibilité et de qualification ci-après

Conditions d'éligibilité

- 1) Manifesté formellement son intérêt au moyen d'un courrier de manifestation d'intérêt dûment signé la personne autorisée
- 2) Justifier d'une existence légale au Togo, Bénin ou Burkina Faso, Mali ou Côte d'Ivoire : fournir à cet effet la carte opérateur économique ou document équivalent valide
- 3) Être en règle avec l'administration fiscale : fournir un quitus ou attestation de régularité fiscale ou document équivalent valide

- 4) Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen des trois (03) dernières années (2022.2023.2024) égale au moins à:
 - 5.1. au titre du lot n°1 : 1 500 000 000 FCFA.
 - 5.3 au titre du lot n°2 : 500 000 000 FCFA
 - 5.3 Fournir un récapitulatif et des extraits d'états financiers certifiés.
- 5) Justifier de la disponibilité d'une équipe clé répondant aux critères minima décrits dans l'annexe 1 (le document sera transmis par mail sur demande à l'adresse mail procurement-giztogo@giz.de)
- 6) Justifier, au moyen d'un document bancaire attestant de l'existence d'une ligne de crédit non consommée ou un engagement ferme et irrévocable de la banque à accompagner l'entreprise dans la phase d'exécution du marché, d'une capacité de préfinancement à hauteur de :
 - 6.1. 500 000 000 Francs CFA pour le lot n°1
 - 6.2. 150. 000 000 Francs CFA pour le lot n°2
- 7) Inscription du directeur des travaux à l'ordre à l'ordre des professionnels (ingénieurs) de son pays et fournir la preuve de l'inscription de son inscription.

Les entreprises éligibles seront évaluées et classées sur la base des critères et de leurs poids ci-après :

Pour le lot n°1 :

1. Justifier à l'aide d'attestations de bonne exécution de la construction des ouvrages hydro-agricoles (5 points par ouvrage opérationnel)	30 points
2. Justifier à l'aide d'attestation de bonne fin et d'extraits de contrat/plans de recollement de la construction de barrages en terre avec un réseau d'irrigation (10 points par ouvrage fonctionnel)	30 points
3. Justifier à l'aide d'attestation de bonne fin et d'extraits de contrat/plans de recollement de la construction de barrages d'au moins 2 000 000 m ³ , un réseau d'irrigation d'au moins 50 ha (10 points par ouvrage)	20 points
4. Justifier, à l'aide d'extraits de contrats, de la construction d'ouvrages hydro-agricole d'une valeur d'au moins 500 000 000 FCFA financé par un organisme international de développement (10 points par ouvrage)	20 points
TOTAL	100 points

Pour le lot n°2 :

1. Justifier à l'aide d'attestations de bonne exécution de la construction des ouvrages hydro-agricoles (5 points par ouvrage opérationnel)	30 points
2. Justifier à l'aide d'attestation de bonne fin et d'extraits de contrat/plans de recollement de la construction de digues revêtues en béton armé (10 points par ouvrage)	30 points
3. Justifier de la construction d'ouvrages hydro-agricole d'une valeur d'au moins 165 000 000 FCFA financé par un organisme de développement (20 points par ouvrage fonctionnel).	40 points
TOTAL	100 points

Les soumissions comprenant les pièces attestant de l'éligibilité du candidat et les preuves de sa qualification ci-dessus sont soumises sous format papier à l'adresse :

**Bureau GIZ à Lomé
159 rue de l'OCAM
Lomé-Togo.**

La date limite de soumission est fixée au **22. 07.2025 à 17h00**

Une liste des candidats éligibles ayant obtenu une note égale ou supérieure à 50 points sur 100 sera établie.

Le dossier d'appel d'offres complet sera transmis aux entreprises préqualifiées en vue de la préparation d'une offre technique et financière qui servira de base de sélection

Suivant la méthode de la meilleure offre financière. La procédure d'appel d'offres est celle de négociée (possibilité de négocier des aspects techniques et prix)

Les soumissionnaires peuvent se présenter individuellement ou en groupement d'intérêt économique. En cas de groupement, seul les groupements solidaires sont acceptés. Ce type de groupement et son mandataire doivent être clairement indiqué dans la convention de groupement. Il n'est pas possible de faire un groupement après l'étape de préqualification.

Les demandes d'annexe 1 (liste du personnel) et les questions sont reçues à l'adresse mail procurement-giztogo@giz.de avec pour objet uniquement le numéro « **83492112** »